



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION

60 rue Vergniaud/75640 Paris CEDEX 13/www.fo-com.com/telecoms@fo-com.com

FRANCE TÉLÉCOM – ORANGE

JUIN 2010 • Codes A, C & T

COM

AMÉLIORATION DES GRILLES DES FONCTIONNAIRES DE FRANCE TÉLÉCOM

UNE BIEN LONGUE ATTENTE !

La crise sociale qui secoue l'entreprise a conduit la direction à changer d'attitude sur la question des carrières des fonctionnaires. Il n'y a plus d'opposition de principe à leur évolution, y compris pour ceux qui ont gardé leur grade de reclassement.



Sous la pression syndicale, la direction a pris des engagements

La commission paritaire du 13 avril dernier a donné lieu à la présentation de projets de décrets, prévoyant une amélioration des grilles des fonctionnaires I.3 à III.1 et assimilés, sur la base de la catégorie B réformée de la Fonction Publique, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. Cela générera un surplus de rémunération immédiat pour des milliers de collègues, et occasionnera une amélioration des perspectives de carrière pour de nombreux autres.

**Ce sont des sommes comprises entre 150 et 600 euros annuels, environ, que 15 000 collègues attendent pour juin !
Mais aujourd'hui, tout semble bloqué !**

La Direction de la Fonction Publique et le gouvernement n'ont toujours pas validé ces projets de décrets. Depuis 6 semaines, c'est le silence. On sait que les procédures administratives sont longues, mais tout de même... Y aurait-il un problème entre France Télécom et le ministère de tutelle ? Côté direction, on assure toujours vouloir appliquer la réforme en juin, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

**En attendant, les plans de promotion
du 1^{er} semestre 2010 sont gelés
pour les classes I et II, tous statuts
confondus (AFO et ACO)...**

...sous prétexte d'attendre la sortie des décrets qui améliorent les conditions de passage d'une grille à l'autre en cas de promotion.



**Dans le climat actuel d'austérité,
le gouvernement bloquerait-il l'amélioration
des carrières des fonctionnaires
à France Télécom ?
La direction sera-t-elle capable de tenir
ses promesses ?**

De nombreuses injustices et questions non traitées

Les projets de décret que la direction a finalement imposé aux organisations syndicales et transmis au gouvernement constituent une « avancée » très limitée.



En effet, pour FO, il y a beaucoup à dire :

- C'est une traduction à minima de la réforme de la catégorie B de la Fonction Publique, avec des gains uniquement sous forme d'indices terminaux. Pour tous ceux qui sont sur les échelons intermédiaires, aucun gain immédiat...
- Les gains pour les grades de reclassement sont bien plus maigres que pour les autres : c'est injuste, et économiquement peu justifiable, car cela ne concerne qu'un nombre limité de collègues.
- L'incohérence des grilles II.1/II.2, qui fait que les collègues en II.2 sont potentiellement perdants par rapport aux collègues en II.1 sur une grande partie de leur carrière, n'est pas traitée. C'est d'autant plus incroyable que la direction compense, sous forme d'avantage monétaire, une grande partie de cet écart, et que cela bloque des milliers de collègues dans leur parcours promotionnel !
- Les possibilités d'évolution pour les personnels reclassés sont définitivement enterrées du fait de la disparition des tableaux d'avancement dans ces nouveaux décrets.
- Enfin, à travers le traitement de ce qui peut être considéré comme la réforme de la catégorie B, les « petits » grades (*classe I.2 et équivalents*) sont oubliés et les cadres carrément écartés !

Force Ouvrière Communication revendique donc :

- **Le déblocage des plans de promotion.**
- **L'application immédiate des gains par versement sur la paye de juin, avec effet rétroactif au 1er janvier, comme promis.**
- **L'amélioration de la carrière II.2 : il faut supprimer l'incohérence entre les grilles II.2 et II.1 en octroyant un saut d'échelon supplémentaire à tous ceux qui intègrent l'échelle II.2.**
- **L'amélioration des grilles de la classe I avec l'alignement de tous les « petits » grades de reclassement sur le I.3.**
- **L'ouverture de négociations sur l'amélioration des carrières et le repositionnement des cadres.**
- **L'amélioration des promotions avec une garantie de gain minimum de 40 points par promotion.**

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

TÉL. :

SIGNATURE

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNIAUD
75640 PARIS CEDEX 13